

**DEMANDE D'ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SÉJOUR  
JEUNE PLACE À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE APRÈS 16 ANS  
SALARIE / TRAVAILLEUR TEMPORAIRE / ETUDIANT**

Vous devez apporter votre dossier complet, classé dans l'ordre de la liste. **Il convient de présenter les originaux, accompagnés d'une copie des documents suivants** et le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel.

**Cette procédure est destinée aux étrangers en situation irrégulière sur le territoire français.  
Pour déposer votre demande, vous devez prendre rendez-vous sur le site internet [www.somme.gouv.fr](http://www.somme.gouv.fr).**

1. Documents communs

■ **Justificatifs d'état civil :**

- extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance (A noter qu'un acte de naissance doit être apostillé ou légalisé, le cas échéant – voir le site internet [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) - rubriques « Services aux citoyens » / « Légalisation et notariat » / « Légalisation et certification de signatures »)
- si vous êtes marié et/ou avez des enfants : carte de séjour ou d'identité du conjoint + extrait d'acte de mariage + extraits d'actes de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande)

- **Justificatif de nationalité :** passeport (pages relatives à l'état-civil, et aux dates de validité) ou à défaut, autres justificatifs dont au moins un revêtu d'une photographie permettant d'identifier le demandeur (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, certificat de nationalité, etc.)

■ **Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**

- facture/échancier (édition il y a moins de 6 mois) d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet
- bail de location ou quittance de loyer (uniquement si locataire d'un organisme public type CROUS, Office de HLM...)
- relevé de taxe d'habitation (si moins de 6 mois) ou attestation d'assurance habitation
- **si hébergement à l'hôtel :** attestation de l'hôtelier + facture du dernier mois
- **en cas d'hébergement à titre gratuit chez un particulier :** attestation de l'hébergeant datée et signée + copie de sa carte d'identité ou carte de séjour à l'adresse actuelle + justificatif de domicile de moins de 6 mois (acte de propriété ou relevé de taxe d'habitation ou facture/échancier d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant ou bien quittance/bail de location si locataire d'un organisme public)

- **4 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC/19794-5:2005) (pas de copie)

- **50 € en timbre fiscal** au titre de l'acquittement du droit de visa de régularisation (droit dû par l'étranger entré irrégulièrement ou ne disposant pas du visa requis ou séjournant irrégulièrement)

- **Formulaire de demande de titre dûment complété**

## 2. Documents spécifiques au titre demandé

### **SALARIE / TRAVAILLEUR TEMPORAIRE : JEUNE CONFIE A L'ASE APRES 16 ANS** (art. L. 435-3 du CESEDA)

code Agdref : AESE ou AESF

- **Justificatifs de placement** : ordonnance de placement au service de l'aide sociale à l'enfance après l'âge de 16 ans et jugement de tutelle + le cas échéant, **justificatif actuel de prise en charge par l'aide sociale à l'enfance**
- **Justificatifs du suivi réel et sérieux** depuis au moins 6 mois d'une formation destinée à lui apporter une qualification professionnelle (relevé de notes, attestation d'assiduité) + **diplômes obtenus** depuis l'entrée en France
- **Nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine** : tout document probant y compris justificatifs de domicile de la famille restée à l'étranger, actes de décès des membres de la famille à l'étranger, perte de l'autorité parentale des parents restés sur place etc.
- **Insertion dans la société française** : note sociale rédigée par l'aide sociale à l'enfance ou attestation de la structure d'accueil (foyer ou famille d'accueil)
- **CERFA 15186\*02 « demande d'autorisation de travail pour conclure un contrat de travail avec un salarié étranger résidant en France »** + **annexes** dûment complétés par l'employeur dans le cadre de votre apprentissage ou professionnalisation  
ou bien **Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation** + 3 derniers **bulletins de paie**

### **ETUDIANT : JEUNE CONFIE A L'ASE APRES 16 ANS** (art. L. 422-1 du CESEDA)

code Agdref : 1202 ou AESG

- **Justificatifs de placement** : ordonnance de placement au service de l'aide sociale à l'enfance après l'âge de 16 ans et jugement de tutelle
- **Justificatif actuel de prise en charge administrative et financière par l'aide sociale à l'enfance ou justification de moyens d'existence suffisants** (soit 615 euros) :
  - attestation bancaire de virement régulier à hauteur de 615 euros par mois, ou de solde créditeur suffisant pour permettre de disposer de 615 euros par mois, ou les 5 derniers relevés de compte bancaire français
  - + en cas de ressources fournies par un tiers : attestation de bourse de l'organisme payeur du pays d'origine précisant le montant et la durée de la bourse ou souches western union ou si vous êtes pris en charge, attestation sur l'honneur de versement des sommes permettant d'atteindre le montant requis + copie de la pièce d'identité du garant + fiches de paie du garant + avis d'imposition du garant
- **Justificatifs relatifs à la formation professionnelle** : certificat d'inscription
- **Justificatifs du caractère réel et sérieux du suivi de la formation** : diplômes et relevés de note depuis l'entrée en France
- **Nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine** : tout document probant y compris justificatifs de domicile de la famille restée à l'étranger, actes de décès des membres de la famille à l'étranger, perte de l'autorité parentale des parents restés sur place etc.
- **Insertion dans la société française** : note sociale rédigée par l'aide sociale à l'enfance ou attestation de la structure d'accueil (foyer ou famille d'accueil)